



1203894102

DATE DEPOT : 2012-04-20

NUMERO DE DEPOT : 2012R038875

N° GESTION : 1998B19095

N° SIREN : 421322868

DENOMINATION : AD VITAM

ADRESSE : 71 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris

DATE D'ACTE : 2012/04/04

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET :

AD VITAM
Société à responsabilité limitée
au capital de 93 240 euros
Siège social : 71, rue de la Fontaine au Roi
75011 PARIS
- 421322868 RCS PARIS -

**CERTIFIÉ
CONFORME
A L'ORIGINAL**



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 4 AVRIL 2012**

L'an deux mille douze,

Le 04 avril,

A 16 heures,

Les associés de la société AD VITAM, société à responsabilité limitée au capital de 92 993,58 euros, divisé en 4 440 parts de 21 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 71, rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Arthur HALLEREAU, propriétaire de	444 parts sociales
Mademoiselle Alexandra HENOCHSBERG, propriétaire de	1000 parts sociales
Société SECAE, propriétaire de	1220 parts sociales
Monsieur Grégory GAJOS, propriétaire de	666 parts sociales

Est représentée :

Société SECAE, propriétaire de 1220 parts sociales
représentée par Monsieur David HENOCHSBERG

Est absente excusée :

Société FILMS DISTRIBUTION, propriétaire de 1110 parts sociales

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Alexandra HENOCHSBERG, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, et prenant acte du fait des dispositions légales la société doit être pourvue d'un Commissaire aux comptes, décide de nommer :

- au titre de Commissaire aux Comptes titulaire la Société à responsabilité limitée BRDG, ^{tenue} située 60, rue de Saussure 75017 PARIS,
- au titre de Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Philippe CAMPOS, situé 137, rue Ranelagh 75016 PARIS,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

la Société à responsabilité limitée BRDG, 60, rue de Saussure 75017 PARIS, a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Monsieur Philippe CAMPOS, situé 137, rue Ranelagh 75016 PARIS, a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés ou leurs mandataires.